



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service préservation et aménagement de l'espace
Bureau chasse forêt

Dijon, le 24 avril 2024

AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Objet : Note de présentation des projets d'arrêtés préfectoraux encadrant la chasse pour la campagne cynégétique du 1er juin 2024 au 31 mai 2025

En application du code de l'environnement, notamment son article R424-6, le préfet détermine par arrêté préfectoral, pour chaque campagne de chasse les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le département de la Côte-d'Or.

L'article L425-8 du même code dispose également que le préfet fixe annuellement par arrêté préfectoral le nombre minimal et le nombre maximal d'animaux à prélever pour chacune des espèces soumises au plan de chasse, à l'échelle départementale et par unité de gestion.

Conformément à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, les deux projets d'arrêtés préfectoraux sus-mentionnés, joints à la présente note, sont soumis à la consultation du public, dans la mesure où, par le prélèvement d'animaux sauvages, ils ont une incidence directe et significative sur l'environnement.

Les projets d'arrêtés sont consultables sur le site des services de l'État en Côte-d'Or du 24 avril 2024 au 14 mai 2024 inclus.

Les observations peuvent être déposées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr avant la fin du délai de consultation, soit le 14 mai 2024 à minuit.
- par voie postale à la Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or, SPAE, Bureau chasse forêt, 57 rue de Mulhouse, 21000 DIJON jusqu'au 14 mai 2024 inclus.